

Paris collectifs sportifs—Loi

J'espère que ce projet de loi va tout simplement disparaître et que le cabinet va revenir sur sa décision. Le gouvernement fédéral touche 34 millions de dollars depuis que nous avons décidé d'abandonner les loteries aux provinces. Grâce à nous, le gouvernement fédéral touche des revenus sans engager de dépenses. Il dispose à ce titre de suffisamment d'argent pour financer les Jeux olympiques, si c'est ce que vise le projet de loi actuel.

Qui plus est, si ce projet de loi était adopté, il ne serait pas en mesure de financer quoi que ce soit avant au moins un an. Si nous, de ce côté-ci de la Chambre, devions dresser l'ordonnance économique, nous verrions à hâter la mise en œuvre de travaux publics et à stimuler l'économie en fournissant des biens et des services durables. J'irai même jusqu'à dire que l'argent qui doit servir à préparer les Jeux olympiques de Calgary sera consacré à des biens de ce genre. Il faudrait dépenser l'argent maintenant. Il faudrait réaliser ces projets sans plus tarder. Le gouvernement devrait retirer ce bill, envoyer l'argent à la ville de Calgary, de façon que celle-ci puisse se mettre à l'œuvre et créer des emplois, au lieu de se perdre en rêves et en chimères.

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, au sujet de la motion présentée par l'opposition, nous devons nous opposer à la suppression de cette partie de l'article, comme elle le demande, parce qu'il donne au gouvernement le pouvoir, le cas échéant, d'entreprendre d'autres activités semblables. Permettez-moi de citer un exemple à ce sujet.

Un certain nombre de députés qui sont intervenus dans le cadre du débat aujourd'hui ont déclaré qu'en compensation de son retrait de Loto Canada, qui rapporte 80 millions de dollars par an, le gouvernement fédéral touche aujourd'hui plus de 28 millions de dollars par an des provinces. Ces fonds sont divisés à parts égales entre la culture et les sports et sont entièrement dépensés dans le cadre des programmes en vigueur dès que le gouvernement les reçoit.

Comme le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), qui s'est mal renseigné à ce sujet, croit que l'argent est versé dans une cagnotte imaginaire et qu'il n'est pas utilisé; je propose aux députés qui désirent savoir exactement ce qu'il en est de se reporter à la page 22588 du *hansard* du 7 février dernier, où le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Smith), répondant à une question écrite, a expliqué avec précision ce qu'étaient devenus tous ces fonds.

Quoi qu'il en soit, ces fonds sont affectés, comme l'auraient été l'argent de Loto Canada, aux programmes en vigueur dans le domaine du sport amateur, du conditionnement physique et de la culture, et ne peuvent donc pas être affectés à un nouveau programme. Ces fonds sont engagés et nécessaires, et ils font partie intégrante des dépenses courantes de ces ministères. En fait, si l'on veut subventionner les Jeux olympiques de Calgary, il faudra trouver une nouvelle source de financement.

Je tiens à dire que nous refusons de supprimer cet article parce que si, comme l'a déclaré le député d'en face, les provinces cessent de nous remettre ces fonds conformément à l'accord conclu lorsque nous créerons les paris collectifs sportifs, il ne fait aucun doute que nous nous prévaudrions de notre droit de reprendre immédiatement part aux loteries. C'est pourquoi il nous faut ce pouvoir.

Je veux que tout le monde comprenne bien que les paris collectifs sportifs sont différents des loteries. Leur création ne viole aucun accord en vigueur, et nous doutons même qu'il existe un accord. Si les provinces cessent d'envoyer cet argent, cela ne me dérangera pas parce que nous remettrons sur pied Loto Canada ou une organisation équivalente.

Je voudrais revenir sur les remarques faites par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) au sujet de la motion. J'espère que les habitants de Calgary auront pris note de ses observations et de la façon dont il les a faites. Je n'ai jamais vu personne avancer toutes sortes d'arguments spécieux à l'encontre d'un projet qui vise à aider sa région, comme l'a fait cet après-midi le député de Calgary-Ouest. Tout d'abord, il prétend que le gouvernement fédéral a garanti 200 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary. Or, nous avons déclaré publiquement que nous allouions des fonds à partir des recettes non fiscales. Si le député prétend, comme l'ont fait auparavant un ou deux de ses collègues de l'arrière-ban, qu'au cas très invraisemblable où son parti arrive au pouvoir, il allouera ces fonds à partir des recettes générales, qu'il l'annonce publiquement. Je ne pense pas que la population approuve une telle utilisation des deniers publics. Les paris collectifs sportifs sont tout à fait différents.

Le député de Calgary-Ouest nous a reproché d'avoir accusé le parti conservateur de faire de l'obstruction systématique. Nous avons dit sans équivoque qu'il y a eu un débat à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, après sa présentation pour la première lecture. Le projet de loi a ensuite été renvoyé au comité où l'on en a discuté durant de longues séances et posé bien des questions à son sujet. Quand il nous est revenu, le parti conservateur a refusé d'imposer une limite au débat, comme nous avons coutume de faire pour les projets de loi de ce genre, pour en accélérer l'étude et permettre aux députés de se prononcer pour ou contre, du moins pour procéder démocratiquement et prendre une décision, quelle qu'elle soit. De la sorte, si le projet de loi est adopté, la ville de Calgary et d'autres organismes pourront bénéficier peu à peu des avantages de cette initiative.

Le député prétend que son parti voudrait bien donner suite au projet de loi, mais que les paris collectifs n'ont pas été un succès au Québec. Il est étrange que ce parti et M. Ruben Baetz de l'Ontario, qui dispose des sommes fort considérables que sa province affecte à ses programmes, car les autorités ontariennes gèrent les loteries que leur a cédé le gouvernement précédent, viennent déclarer devant le comité que la mesure échouera et qu'il vaudrait mieux ne pas l'adopter. Je conteste la logique du député qui craint à tort une certaine concurrence. Les recherches que nous avons entreprises ont prouvé que les paris collectifs sportifs attirent une clientèle tout à fait différente de celle qu'intéressent les loteries. En fait, les recherches effectuées dans d'autres pays le prouvent aussi. Nous avons préféré recourir à cette méthode plutôt que de revenir aux loteries, et ce, afin de minimiser les possibilités de conflit avec les provinces.

J'aurais cru qu'un député qui vient d'une région visée d'ailleurs près que la circonscription de Calgary-Ouest aurait pris la peine de bien se renseigner avant d'intervenir à la Chambre. D'après lui, l'expérience des paris collectifs sportifs dans le Québec n'a pas été probante. Il en irait de même pour toute loterie qu'organiserait n'importe quelle province, si celle-ci